



REFUS DE L'ACHETEUR D'EXECUTER UN DEVIS

Par **MCH15**, le **20/05/2015** à **16:17**

Bonjour,

J'ai vendu un terrain et lors de la rédaction de l'acte de vente il a été mentionné que le prix de vente avait été défini en fonction que l'acheteur devait prendre en charge la moitié du devis concernant la rénovation de mon chemin d'accès. Maintenant ce monsieur le trouve trop cher et vient de m'en présenter un autre moitié prix mais ne correspondant pas aux prestations initiales. Que puis-je ? Est-il dans son droit ?

Une réponse rapide serait la bienvenue.

Par avance merci.

MCH 15